

AVIS EMIS PAR LA FORMATION SPÉCIALISÉE, SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL DE VAUCLUSE

Avis votés à la F3SCT de Vaucluse en date du 16 novembre 2023

AVIS	SUITES DONNEES PAR L'ADMINISTRATION
<p>AVIS n°1/3 FNEC-FP-FO</p>	
<p>La F3SCT de Vaucluse réunie le jeudi 16 novembre 2023 a été informée de signalements SST de problèmes de régulation de chaudière au retour du week-end, des vacances, voire même après la coupure du mercredi, provoquant des températures très basses dans les locaux de travail. Pour une mise en conformité avec l'article L4121-1 du Code du Travail, elle demande au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale d'intervenir auprès des propriétaires des locaux concernés pour que la programmation du chauffage assure une température convenable dès la reprise de service des personnels.</p>	<p><i>Message envoyé en ce sens</i></p>
<p>Avis n°2/3 FNEC-FP-FO/UNSA/FSU</p>	
<p>Pour remplir les missions qui lui sont confiées, conformément à l'article L253-2 du Code Général de la Fonction Publique et aux articles 56 à 74 du décret du 20 novembre 2020, la F3SCT de Vaucluse réunie le jeudi 16 novembre 2023 demande que soit inscrit à l'ordre du jour de chaque F3SCT l'étude des fiches SST reçues depuis la dernière réunion, ainsi que les réponses.</p> <p>La F3SCT demande également que ces fiches SST soient communiquées deux semaines avant chaque réunion, tout thème confondu pour les F3SCT, et en fonction de la thématique pour les GT.</p>	<p><i>La transmission des fiches RSST sera demandée aux APC/IEN et APE/secrétaires généraux d'établissement à la fin de chaque période.</i></p> <p><i>Ces documents seront déposés dans l'espace tribu.</i></p>



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

F3SCT de Vaucluse

Avis n°3/3 FNEC-FP-FO/UNSA/FSU

La F3SCT de Vaucluse réunie le jeudi 16 novembre 2023 demande, pour la faisabilité de l'avis n°2 la mise en place au plus tôt d'un registre SST dématérialisé, en complément des registres papier, conformément aux Orientations Stratégiques Ministérielles du 13 février 2023 (Partie II, chapitre 3, paragraphe 1).

En cours

Pour le directeur académique
Et par délégation
Le secrétaire général
Alain MASSENET